

Bon No: 003305953		1ere Gachée: 07:45 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 04/03/2026 reap200226112350 référence commande(2): 03 26 68 25 92		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410441 chantier: 044208		DP CONSTRUCTION Dampierre le Chateau		11 RUE ANTOINE CHEZY BP 18 51470 Place de la mairie 51330 Dampierre-le-Château		Véhicule: M18 8x4 THIERRY THIERRY THIERRY	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
08:29				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJB253A280		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF1	
						Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) S3	
						Dmax Dm20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
						Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1